



AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI

BP 13 222 TEL 20 73 33 84 TEL/FAX 20 73 70 31 NIAMEY – NIGER
E-mail : anpe@intnet.ne - Site web : <http://www.anpe-niger.ne>

FICHE D'INFORMATION DU SERVICE DES CONTRATS DE TRAVAIL

Section contrats des travailleurs expatriés

COMPOSITION DU DOSSIER POUR LA DEMANDE DE VISA DE TRAVAIL

I. POUR LES TRAVAILLEURS NOUVELLEMENTS RECRUTES

1. Une lettre timbrée de demande de visa signée par l'employeur ;
2. Cinq (5) exemplaires du contrat de travail établis conformément aux textes en vigueur et mentionnant la date précise (souhaitée) pour la prise d'effet du visa signé par les deux (2) parties (employeur, travailleur) ;
3. Le curriculum vitae (CV) du travailleur ;
4. Les photocopies légalisées soit des certificats de travail, soit les diplômes ou les deux ;
5. un certificat de nationalité du travailleur (ou passeport) ;
6. un extrait d'acte de naissance du salarié ou photocopie légalisée ;
7. un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
8. Le certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
9. Cinq (5) photos d'identité récente du travailleur ;
10. une fiche descriptive du poste de travail.

II. DANS LE CADRE D'UN RENOUVELLEMENT

1. Une lettre timbrée de demande de renouvellement de visa signé par l'employeur ;
2. Cinq (5) exemplaires du nouveau contrat de travail ;
3. Un (1) exemplaire du précédent contrat de travail (où est apposé le visa de l'ANPE) ;
4. Un (1) certificat médical datant de moins de trois (3) mois.